

Gaston Gross
LLI
Université Paris 13-CNRS

Les circonstanciels sont des complétives

L'analyse classique des phrases complexes consiste à les décomposer en deux sous-ensembles inégaux et complémentaires : une principale et une subordonnée. Comme son nom l'indique, la principale est considérée comme fondamentale, la subordonnée n'apportant que des informations de nature accessoire ou périphérique. Cette subordonnée est rattachée à la principale par une conjonction ou une locution conjonctive (ou prépositive). Ce qui différencie les circonstanciels entre elles, c'est leur nature sémantique : elles expriment la cause, le but, le temps, etc. Il n'est rien dit d'autre traditionnellement sur le lien syntaxique entre principale et subordonnée. L'analyse classique attribue aux subordonnées circonstanciels un statut différent de celui des propositions complétives. Une complétive est soit le sujet soit le complément d'un verbe, bref un argument, c'est-à-dire l'équivalent d'un substantif. En revanche, une circonstancielle est considérée comme extérieure au cadre de la principale, à laquelle elle est liée par un mot de relation qui lui attribue un statut adverbial. C'est cette description que nous allons mettre en cause dans les pages qui suivent.

1. Deux observations préliminaires sur les circonstanciels

Contrairement à ce qu'on affirme souvent, les subordonnées circonstanciels ne sont pas facultatives. Cette opinion est fondée sur l'idée qu'elles apportent des informations dont la présence n'est pas indispensable à l'interprétation du message, celui-ci étant pour l'essentiel contenu dans la principale. Or, l'effacement de ces informations « annexes » change la nature du message. Dans *Paul n'est pas venu parce qu'il avait peur*, on n'asserte pas l'absence de Paul, celle-ci est présupposée, mais on affirme que la raison d'être de cette absence réside dans sa peur. Cette observation est confirmée par le fait que la négation ne nie pas le contenu de la principale mais celui de la subordonnée, comme il a été souvent remarqué. Voici un autre exemple. Dans la phrase *Si demain tu fais un tour en mer, j'irai avec toi*, le futur de la principale est interprété comme un éventuel. Si on supprime la subordonnée, le futur de *j'irai avec toi* constitue en revanche un réel. La suppression de la subordonnée a donc une incidence sur l'interprétation de la principale. L'observation que nous faisons sur le caractère « obligatoire » de la subordonnée n'apparaît pas toujours de façon évidente quand on réfléchit sur un exemple hors contexte mais elle saute aux yeux quand on supprime toutes les circonstanciels d'un texte donné : ce dernier devient très vite incompréhensible.

La seconde observation a trait au statut du relateur. L'analyse classique découpe la phrase complexe en principale et subordonnée, en intégrant la conjonction dans la seconde. Il nous semble étonnant que cette analyse n'ait jamais été contestée, car le relateur ne joue aucun rôle dans la circonstancielle. Pour mettre ce fait en évidence, il suffit de prendre une subordonnée dont le prédicat est entièrement saturé comme dans *Paul a été puni par le maître parce qu'il a copié sur son voisin en mathématique*. Le verbe *copier* de la subordonnée est pourvu de l'ensemble de ses arguments : un sujet humain et deux compléments dont le

premier est humain et le second une matière scolaire. Ce prédicat ne peut pas recevoir d'autres éléments. La locution *parce que* est extérieure à la subordonnée tout comme elle l'est à la principale. Elle a donc un statut à part, auquel nous allons maintenant porter notre attention.

2. Le relateur « caus- »

La racine prédicative *caus-* se réalise morphologiquement par le substantif *cause* et le verbe *causer*. Ces deux formes peuvent être reliées par le verbe support *être* : *L'ironie de Pierre a causé des réactions négatives de la part du public ; L'ironie de Pierre a été la cause de réactions négatives de la part du public*. On voit que la racine *caus-* est un prédicat du second ordre puisqu'elle relie deux prédicats (nominaux) *ironie* et *réactions*. Le schéma d'arguments est donc le suivant *caus-* (*ironie, réactions*). A partir de ce schéma on peut procéder à des modifications de structure. On peut par exemple thématiser le complément à l'aide de l'opérateur à lien *avoir pour* et on obtient *Les réactions négatives du public ont eu pour cause l'ironie de Paul*. Une autre thématisation de l'objet est obtenue en mettant la phrase au passif *Les réactions négatives de la part du public ont été causées par l'ironie de Paul*. On a affaire ici à un passif verbal. Mais cette même thématisation de l'objet existe aussi quand le prédicat est nominal. Pour le mettre en évidence, observons d'abord un emploi particulier de la préposition *à* dans *à l'abri* qui permet au substantif *abri* de devenir un adjectival à interprétation passive *Paul est à l'abri des rigueurs de l'hiver ; Paul est abrité des rigueurs de l'hiver*. On pourrait en dire autant de *à l'essai, aux arrêts*, etc. Cette fonction de translation adjectivale de certaines prépositions n'a guère été étudiée à notre connaissance. Si nous appliquons cette construction à la racine *caus-* nous obtenons *Les réactions négatives du public ont été à cause de l'ironie de Paul*. Et après transformation principale, on aura *Il y a eu des réactions négatives du public à cause de l'ironie de Paul*.

On voit que le prédicat du second ordre *caus-* est caractérisé par deux types de constructions : une construction active *causer, être la cause de* et une construction passive *être causé par, (être) à cause de*. Dans les deux cas, la principale et la subordonnée sont les arguments du prédicat *caus-*, ce qui revient à dire qu'on a affaire à des complétives, comme on le voit dans des phrases explicites (lourdes stylistiquement !) du type : *Que Pierre ait été ironique a été la cause de ce que la public ait eu des réactions négatives*. La locution *à cause de* n'est pas une structure figée au sens syntaxique du mot, elle représente une des réalisations syntaxiques possibles de la racine *caus-*. Cette réalisation est de nature passive, comme on le voit dans les schéma suivant : *A a causé B, A a été la cause de B. B a été causé par A, B, à cause de A*. L'analyse que nous venons de faire montre clairement comment le prédicat *caus-* relie les deux phrases et, par voie de conséquence, exclut que la locution doive figurer dans la subordonnée.

3. Les relateurs de finalité

Le prédicat *vouloir* a une construction complétive *Paul veut que tout aille bien, Paul veut se reposer*. Ce verbe a une forme nominale *volonté* qui peut lui être substituée si l'on ajoute le verbe support *avoir* : *Paul est parti en vacances. Il a la volonté de se reposer*. Il est évident que le prédicat nominal *volonté* a ici les mêmes arguments que la forme verbale *vouloir* et qu'en particulier la phrase *de se reposer* doit être analysée comme la complétive du substantif prédicatif *volonté*. Dans certaines conditions syntaxiques, cette racine prédicative *voul-/vol-* est susceptible de traduire la finalité. Pour cela, elle doit être précédée d'un prédicat d'action volontaire et les deux sujets doivent être coréférents : *Paul est parti en vacances. Il (veut, a la volonté de) se reposer*. On voit que l'on a affaire à deux prédications différentes et

autonomes mais complémentaires. On ne pourrait pas parler ici de phrases indépendantes l'une de l'autre puisque la seconde exprime l'objectif recherché de l'action exprimée par la première.

Cette relation peut être accentuée, si on passe de deux assertions à une seule, en mettant la seconde phrase sous la dépendance de la première. Cette opération peut se faire par l'effacement de l'actualisation du prédicat *voul-/vol-* qui dès lors se mettra sous la dépendance de celle du verbe de la principale *est parti en vacances*. Cette opération est bien connue. Il s'agit, en cas de prédicat verbal, de réduire le verbe au participe *Paul est parti en vacances, voulant se reposer* et, pour le prédicat nominal, d'effacer la temporalité du support en le mettant au participe (*ayant la volonté de se reposer*) ou de le remplacer par la forme non actualisée *avec (avec la volonté de se reposer)*.

Ce qui est clair, c'est que la racine *voul-/vol-* garde son statut prédicatif, quelle que soit la forme morphologique (verbe ou nom) qu'elle revêt et quelle que soit son actualisation (forme conjuguée ou forme réduite). On en déduira que la phrase *se reposer* est dans tous les cas la complétive de cette racine prédicative. Ce qui différencie les deux racines prédicatives que nous avons examinées *caus-* et *voul-/vol-* c'est la nature de leur sujet. Le verbe *causer* a un sujet phrastique, tandis que le verbe *vouloir* (ou le substantif *volonté*) a un sujet strictement humain. Mais du point de vue qui nous intéresse ici, l'analyse de la subordonnée est la même.

De même, il est clair que dans *Paul a cédé sur tout ; (avec le désir, il avait le désir, il désirait, il était désireux) que tout s'arrange*, la « subordonnée circonstancielle » *que tout s'arrange* est la complétive de la racine *désir-*. On voit donc que le relateur, quelle que soit sa forme morphologique (verbe, nom, adjectif, préposition), est un prédicat du second ordre dont la subordonnée est un argument. Cet argument a sa forme standard s'il est un substantif. S'il s'agit de phrases, il est introduit par les indicateurs d'arguments *que* et *de* : *Il est parti avec le désir (que tout s'arrange, d'apaiser la situation)*. On voit donc que la subordonnée circonstancielle est en fait une complétive et l'on n'est pas étonné qu'elle soit introduite par les moyens linguistiques habituels des complétives.

4. Prédicats prépositionnels

L'analyse que nous avons faite jusqu'à présent des locutions a été rendue possible parce qu'elles comportaient des substantifs dont le comportement syntaxique est connu par ailleurs et dont les propriétés sont bien décrites : fonction prédicatives, variations morphologiques, actualisation par verbes supports. Mais il existe des connecteurs qui ne comportent pas de substantif et qui sont des prépositions ou construits autour de prépositions. Soit la phrase *Paul est arrivé avant que nous soyons partis*, où la « subordonnée » peut avoir un prédicat nominal *Paul est arrivé avant notre départ*. Le prédicat du second ordre est ici la préposition *avant*. Ce prédicat hérite comme les précédents de l'actualisation de la phrase « principale », grâce à une transformation principale. Mais il peut à son tour être actualisé de façon autonome. Dans la mesure où il relie deux événements, il est naturel de penser au verbe support événementiel *avoir lieu* et l'on aura (*Que Paul est arrivé, l'arrivée de Paul*) *a eu lieu avant notre départ*. Il est assez naturel de substituer à ce prédicat actualisé *avoir lieu avant* un synonyme qui a la même syntaxe comme *précéder* : *L'arrivée de Paul a précédé notre départ*. Ici encore le prédicat *avant* a deux arguments (de nature événementielle), correspondant respectivement à la principale et à la subordonnée.

Conclusion

On comprend bien d'où provient l'erreur d'analyse de la tradition grammaticale. Faute d'une analyse rigoureuse de la notion de phrase, elle traite de façon différente la principale et

la subordonnée. Alors qu'elle s'en tient à une description stricte de la principale (un prédicat accompagné de ses arguments, au point de prendre cette phrase pour une indépendante, en cas d'effacement de la subordonnée), cette dernière se voit adjoindre le mot de liaison, dont il n'est en aucune façon un élément. Le terme de conjonction par lequel on désigne cet élément de relation est un mot non défini syntaxiquement, car le verbe «relier» qui définit généralement son rôle est particulièrement vague. On peut en dire autant de toutes les prépositions. Ce terme ne désigne donc pas une fonction syntaxique. D'autre part, le fait de rattacher la mot de liaison à la seule subordonnée ne met pas en évidence qu'une « phrase complexe » constituée par une principale et une subordonnée constitue en fait une seule assertion. Cette assertion est prise en charge par le relateur qui constitue un prédicat du second ordre et dont les arguments sont la principale et la subordonnée.

Il se peut qu'une telle analyse ait été bloquée par le fait que la notion de prédicat a été assimilée traditionnellement à la catégorie du verbe. Mais il est admis depuis longtemps que la prédicativité peut être aussi le fait de substantifs et d'adjectifs. C'est précisément ce qui se passe dans la plupart des « locutions conjonctives ». Si l'on admet que la locution prépositive *avec le désir de* traduit la finalité, alors il est facile de montrer que cette suite n'est pas figée, que le substantif prédicatif *désir* n'est pas actualisé ici mais qu'il hérite de celle du prédicat de la principale et qu'on peut la restituer en substituant à la préposition *avec* le verbe support *avoir*. Dès lors, on se trouve dans une configuration que l'on connaît bien. Ce prédicat nominal, accompagné de son support, a une forme verbale (*désirer*) et adjectivale (*être désireux de*). Dans tous ces cas de figure, la proposition qui suit et que l'on appelle traditionnellement *subordonnée* est la complétive de ce prédicat, quelle que soit sa forme morphologique.

Il ne doit pas être beaucoup plus difficile d'admettre qu'une préposition puisse avoir une valeur prédicative. Dans la phrase *Paul est contre Luc*, il est clair que le prédicat est constitué par la préposition *contre*. De même, les prépositions locatives ont une fonction prédicative évidente *La chaise est devant l'armoire*. Il arrive que, dans certains cas, la langue ait sanctionné elle-même ce rôle prédicatif en faisant dériver un verbe d'une préposition. C'est le cas d'un certain emploi de la préposition *devant* : *Paul est devant son concurrent dans cette course/Paul devance son concurrent dans cette course*. Il se pourrait que le verbe *avancer* soit dérivé lui aussi d'une préposition. Enfin, il n'est pas nécessaire qu'une préposition soit doublée d'un verbe pour qu'elle soit considérée comme un prédicat, c'est sa fonction dans la phrase qui détermine son rôle.

Le fait de considérer les locutions comme des structures dérivées permet de mettre en évidence le fonctionnement réel des phrases complexes. Le prédicat du second ordre peut être ou non actualisé, il peut représenter du point de vue morphologique un nom, un adjectif, un verbe ou une préposition ; il existe trois types d'assertions différentes selon que l'on thématise le prédicat de la principale, celui de la subordonnée ou encore celui qui se cache derrière le connecteur. Toutes ces analyses montrent que la notion de locution est un concept non explicatif et doit être considéré comme l'arbre qui cache la forêt.

Bibliographie

- J.-C. Anscombe, O. Ducrot 1977 : «Deux *mais* en français ?», *Lingua* 43, 1 : 23-40.
 E. Bach, 1982 : «Purpose clauses and control», in P. Jacobson, G. L. Pullum éd., *The Nature of Syntactic Representation*, Reidel Publishing Company, Boston MA : 35-57.
 P. Cadiot, 1991 : *De la grammaire à la cognition : la préposition pour*, CNRS, Paris.

- P. Cadiot, 1985 : *The Logical Structure of Linguistic Theory*, University of Chicago Press, Chicago.
- M.-E. Conte, 1988 : *Condizioni di coerenza*, La Nuova Italia, Florence.
- F. Danes, 1968 : «Some thoughts on the semantic structure of the sentence», *Lingua* 21 : 55-67.
- F. Danes, 1985 : «Some remarks on causal relationships in language and text», *Recueil Linguistique de Bratislava*, Bratislava: 151-157.
- R.-A. de Beaugrande & W. U. Dressler, 1981 : *Einführung in die Textlinguistik*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen.
- Ch. J. Fillmore, 1977 : «The case for case reopened», in P. Cole, J. M. Sadock (éds, *Syntax and Semantics. 8 : Grammatical Relations*, Academic Press, New York : 59-81.
- D. Gaatone, 1981 : «Conjonctions et locutions conjonctives en français», *Folia Linguistica* 14 : 195-211.
- D. Gaatone, 1982 : «Locutions et catégories linguistiques», *Grazer Linguistische Studien* 16 : 44-51.
- H. P. Grice, 1975 : «Logic and conversation», in P. Cole, J. L. Morgan, *Syntax and Semantics. 3 : Speech Acts*, Academic Press, New York : 41 - 58.
- J. Grimshaw, 1990 : *Argument Structure*, MIT Press, Cambridge, Mass.
- G. Gross, 1978 : A propos de deux compléments en *par* », *Lingvisticae Investigationes* II, 1 : 215-219.
- G. Gross, 1984a Compléments adverbiaux et verbes supports » *Revue Québécoise de Linguistique* XIII, 2 : 123-156.
- G. Gross, 1984b : Etude syntaxique de deux emplois du mot coup », *Lingvisticae Investigationes* VIII, 1 : 37-61.
- G. Gross, 1988 : Les connecteurs sont-ils des opérateurs ? » in *Opérateurs syntaxiques, cohésion discursive, Actes du 4^o colloque international de linguistique slavo-romane*, Copenhague, Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck : 37-51.
- G. Gross, 1994 : « Classes d'objets et description des verbes », *Langages* 115 : 15-31.
- G. Gross, 1996 : « Une typologie sémantique des connecteurs : l'exemple de la cause », *Studi italiani di linguistica teorica e applicata*, XXV, 1 : 153-179.
- G. Gross et M. Prandi, 2004, *La finalité. Fondements conceptuels et genèse linguistique*, De Boeck.Duculot, Bruxelles, 284 p.
- M. Gross, 1975 : *Méthodes en syntaxe*, Hermann, Paris.
- M. A. K. Halliday, 1970 : «Language structure and language function», in J. Lyons (ed., 1970 : 140-165.
- Z. S. Harris, 1971 : *Structures mathématiques du langage*, Dunod, Paris.
- Z. S. Harris, 1976 : *Notes du cours de syntaxe*, Seuil, Paris
- F. Kiefer, 1974 : *Essais de sémantique générale*, Coll. «Bibliothèque Repères», Mame, Paris.
- G. Kleiber, 1990 : *La sémantique du prototype - Catégories et sens lexical*, PUF, Paris.
- B. Kortmann, 1997 : *Adverbial Subordination*, Mouton De Gruyter, Berlin – New York.
- P. Le Goffic, 1993 : *Grammaire de la phrase française*, Hachette, Paris.
- D. Leeman, 1998 : *Les circonstants en question(s)*, Kimé, Paris.
- J. Lyons, 1963 : *Structural Semantics*, Blackwell, Oxford.
- Cl. Muller, 1996 : *La subordination en français*, Armand Colin, Paris.
- Cl. Muller, 2002 : *Les bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac.
- A. Nazarenko, 2000 : *La cause et son expression en français*, Ophrys, Paris.
- M. Piot, 1978 : *Etude transformationnelle de quelques classes de conjonctions de subordination du français*, Thèse de troisième cycle, Université Paris VII, Paris.
- M. Piot, 1991 : «Problèmes de classification dans les conjonctions de subordination du français», *Studia romanica posnaniensa* 16 : 135-148.

- M. Prandi, 1987 : *Sémantique du contresens*, Les Editions de Minuit, Paris.
- M. Prandi, 1992 : *Grammaire philosophique des tropes*, Les Editions de Minuit, Paris.
- J. Pustejovsky, 1995 : *The generative Lexicon*. MIT Press, Cambridge Mass.
- S. G. Smith, 1985 : «The causation of finality», *American Philosophical Quarterly* 22, 4 : 311-320.
- E. Spang-Hanssen, 1963 : *Les prépositions incolores du français moderne*, G.E.C. Gads Forlag, Copenhagen.
- D. Sperber & D. Wilson, 1986 : *Relevance. Communication and Cognition*, Blackwell, Oxford.
- P. Strawson, 1952 : *Introduction to Logical Theory*, Methuen & Co., Londres.
- L. Tesnière, 1959 : *Elément de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris.